



Séance du : 14 juin 2021

Date de convocation : 09 juin 2021

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal

N°2021- 056**COHESION TERRITORIALE/ Aménagement visant à améliorer l'accueil des visiteurs et requalification du vieux village de La Grave :****ETUDE DE PROGRAMMATION**

L'an deux mille vingt et un et le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre PIC.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 8

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel PIQUEMAL, Roland JACOB, Alain FAUST, Sylvie MATHON, Anthony SIONNET, Nathalie FERRIER

Pourvoir à : Stéphane FERRIER à Anthony SIONNET, Gilbert HERVE à Philippe SIONNET,

Absent : Pelle LANG

Secrétaire de séance élu : Roland JACOB

OBJET :**Aménagement visant à améliorer l'accueil des visiteurs et requalification du vieux village de La Grave****ETUDE DE PROGRAMMATION**

Située en cœur de traversée (avec une fréquentation de véhicule très importante – RN91), sur un site naturel et historique remarquable, la réalisation d'un projet d'aménagement et d'accueil des visiteurs se révèle être un véritable enjeu.

Ainsi la commune souhaite s'orienter sur:

- La création d'un parking étagé, semi-enterré surmonté d'un théâtre de verdure permettant l'accès à la place centrale du village.

Il s'agira d'utiliser cette structure en aménageant un étage afin d'offrir un lieu d'accueil aux événements majeurs. La situation sanitaire actuelle questionne sur la capacité d'accueillir un grand nombre de visiteurs au sein d'un espace suffisamment grand.

La configuration du village ne permet pas d'offrir un véritable lieu de rencontre, regroupant des fonctionnalités de « place de village ». Ainsi, il pourrait être envisagé la création d'un théâtre de verdure sur le « toit » du parking semi-enterré faisant office de place et de lieu de centralité. Cet espace pourrait être pensé comme un espace convivial, lieu de vie et de manifestation extérieur où pourrait se développer la vie du village. Ce lieu pourrait mixer différents types d'espaces : espaces conviviaux (bancs, table de pique-nique, ...), sportifs (mur d'escalade ou cascade de glace,

espace ludique...), festifs (espace équipé pour accueillir des manifestations avec sonorisation, éclairage, espace scénique...) et culturels/patrimoine (histoire de l'alpinisme dont La Grave fut un des berceaux).

En continuité de cette réflexion, l'espace situé devant la salle des fêtes et la crèche pourrait être étudié. Il s'agit également de l'entrée Nord de la commune. Un très grand espace goudronné marque cette entrée sans pour autant valoriser l'espace.

Une réflexion doit être portée sur la requalification du centre historique. Les rues et ruelles sont très abîmées et manquent de mises en valeur par des matériaux de qualité. Le centre historique possède du potentiel et des travaux de valorisation des espaces publics apporteront une réelle plus-value à ce « Plus Beau Village de France ».

Vu, la délibération n°2021-008 portant sur la validation du projet « ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE TOURISME DURABLE AMÉNAGEMENT VISANT A AMÉLIORER L'ACCUEIL DES VISITEURS ET REQUALIFICATION DU VIEUX VILLAGE DE LA GRAVE » et ses travaux.

Vu, la convention signée le 28/01/2021 avec le CAUE sur un diagnostic du territoire dans l'objectif de mettre en place un cahier des charges afin de recruter un bureau d'étude qui réalisera une étude de programmation,

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le diagnostic réalisé par le CAUE, le cahier des charges dans l'objectif de mettre en place une étude de programmation,
- Le plan de financement prévisionnel de l'étude,

Montant du Projet

jusqu'à 40 000 € (HT)

Financement du projet :

| | | |
|--------------------------------|------|-------------|
| - Parc National des Ecrins | 50 % | 20 000.00 € |
| - Département des Hautes-Alpes | 30 % | 12 000.00 € |
| - Autofinancement communal | 20 % | 8 000.00 € |

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement pour l'étude de programmation;
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics.

La Grave, le 10/06/2021

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean Pierre Pic

